Compte-rendu du conseil d’école du 8 novembre 2013
de l’école maternelle de Saône

Présents :
- les enseignantes : Mesdames Cuinet Christel, Directrice, Amiot Nathalie, Gonin Christelle, Nicolet Marie-José, Roy Liên et Tempesta Carole,
- les parents d’élèves : Mesdames Adam Nadine, Barbier Nadège, Barbier Rachel, Chappaz Amélie, Fresquet Muriel et Giudicelli Céline, Messieurs Dominguez Raúl et Pinheiro Nicolas,
- la municipalité : Monsieur Viennet Alain, Maire de la commune, Mesdames Peyrard Dominique, Adjointe et Paris Gisèle, Conseillère.
Madame Cuinet rappelle qu’au 1er conseil d’école les 10 représentants des parents d’élèves sont invités afin que tout le monde fasse connaissance mais en cas de vote, seuls les 5 titulaires peuvent voter.

 1. **Attribution et fonctionnement du conseil d’école**

Madame Cuinet nous rappelle les grands points du décret 90 sur les attributions et le fonctionnement du conseil d’école :
- vote du règlement intérieur, après l’avoir établi
- donne son avis sur les actions pédagogiques, sur l’utilisation des moyens alloués à l’école
- donne son avis sur la restauration scolaire, l’hygiène scolaire
- donne son avis sur la protection des enfants et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- statue sur les axes du Projet d’école, puis l’adopte
- est consulté sur l’utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires
- doit être informé sur l’organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

2. **les effectifs et la structure pédagogique 2013/2014** :

Effectifs à la rentrée 2013/2014 : **125 élèves** inscrits.
A ce jour, sont accueillis **134 élèves** dont 5 enfants du voyage : 48 Petits, 50 Moyens et 36 Grands.
Aucun élève de toute petite section n’est accueilli cette année. La répartition est la suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Classe 1 Mme Gonin Classe 2 Mme Tempesta Classe 3 Mme Nicolet Classe 4 Mme RoyClasse 5 Mme Cuinet  | 25+1 élèves (16+1 Moyens et 9 Grands)26+1 élèves (16 Moyens et 10+1 Petits)26+1 élèves (16+1 Moyens et 10 Petits)26+1 Petits26+1 Grands |

Prévisions pour 2014/2015 : 138 élèves : 48 Moyens, 50 Grands, 40 Petits (afin d’anticiper au plus juste les effectifs pour la rentrée de septembre 2014, il est demandé à Monsieur le Maire de communiquer le nombre d’enfants pour la petite section).

3. **Règlement intérieur**

Madame Cuinet propose 2 avenants au règlement intérieur :
-article 7  : En cas de présence de poux, un traitement doit être fait jusqu’à disparition des poux et lentes.
-article 12 : Pour des raisons de sécurité, les écharpes et cordelettes de capuche sont interdits.
Le règlement de l’école enrichi de ces modifications est adopté à l’unanimité par le conseil d’école. Il sera distribué prochainement aux parents d’élèves.

 4. **Sécurité à l’école**

- un exercice incendie a été réalisé début octobre. Deux autres exercices incendie auront lieu au cours de l’année scolaire. Madame Cuinet rappelle les sorties de secours empruntées par chaque classe.

- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) permettant de réagir rapidement face à un risque majeur. L’évacuation ou le confinement se fait dans chaque classe.
Un exercice de simulation sera réalisé au cours de l’année scolaire (dispositif de confinement).
Elle demande à la mairie de revoir le problème de conformité du téléphone (problème de portée), et évoque le manque d’une mallette, d’une radio avec des piles, et prévoit l’achat de produits périssables (eau, piles…) qui devront être vérifiés chaque année. Signature du PPMS par les membres du conseil d’école.

- Absence et remplacement des différents personnels de l’école :
Au vu des effectifs et de l’intégration d’élèves à besoins particuliers, l’équipe enseignante tient à remercier Monsieur l’Inspecteur d’avoir toujours remplacé les enseignants.
Au niveau des ATSEM, malheureusement une ATSEM n’a pas été remplacée durant 1 semaine et demie, ce qui soulève un problème de sécurité car l’enseignante était alors seule dans sa classe. L’enseignement et le ménage sont rendus plus difficiles, mais c’est en terme de sécurité que cette personne dans la classe est indispensable.
Madame Peyrard précise que c’est la seule fois depuis 6 ans que ce personnel n’a pas été remplacé.

 5. **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**
*Tous les enfants* bénéficient de 6h d’APC réparties à raison d’1h30 par semaine (les lundi, mardi et jeudi de 11h30 à 12h), 4 fois dans l’année. 6 groupes ont été constitués en tenant compte des modes de garde de chacun des enfants pendant la pause méridienne. Chaque enseignante travaille dans sa classe avec les jeux de plateaux et de société. Cela fonctionne très bien et aucun refus n’est à signaler. Le bilan est très positif.

 6. **Organisation de la semaine scolaire**

Les horaires d’accueil actuels : 8h30-11h30 et 13h30-16h30 avec un accueil dès 8h20 le matin et 13h20 l’après-midi.
La réforme des rythmes scolaires devra être appliquée à la rentrée 2014 : semaine scolaire sur 4 journées ½ au lieu de 4. Ce premier conseil d’école doit adopter ces nouveaux rythmes. Le projet sera transmis pour avis à l’Inspecteur de l’Education Nationale avant le 15 novembre 2013. Le DASEN (Directeur Académique des Services de l’Education Nationale), à partir du 22 novembre, informera le maire de la commune de sa décision relative à l’organisation du temps scolaire.

Pour organiser au mieux la réflexion, un groupe de pilotage composé de 2 élus, 2 parents et 2 enseignants, s’est réuni à deux reprises, les 7 octobre et 4 novembre 2013, afin d’établir un projet d’organisation du temps scolaire,  **jours et horaires d’enseignement**, pour la rentrée 2014. Entre chaque réunion du groupe de pilotage, les enseignants se sont réunis pour évoquer cette question, les représentants de l’Asparèle ont organisé des réunions d’information et proposé deux sondages pour recueillir l’avis des familles.

Deux questions ont été abordées :
 - la demi-journée supplémentaire le mercredi matin ou le samedi matin
 - la répartition des 24 heures de classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi. 3 scénarios ont alors été soumis à la réflexion des enseignants, parents et élus entre les deux réunions du groupe de pilotage.

L’organisation de la semaine scolaire retenue par le groupe de pilotage est la suivante :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| Ecole maternelle | Matin | 8h30-11h45 | 8h30-11h45 | 8h30-11h30 | 8h30-11h45 | 8h30-11h45 |
| Après-midi | 13h30-15h30 | 13h30-15h30 |  | 13h30-15h30 | 13h30-15h30 |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Ecole élémentaire | Matin | 8h30-12h | 8h30-12h | 8h30-11h30 | 8h30-12h | 8h30-12h |
| Après-midi | 13h45-15h30 | 13h45-15h30 |  | 13h45-15h30 | 13h45-15h30 |

Commentaires du groupe de pilotage- choix d’une organisation de la semaine scolaire conforme au décret ministériel et qui ne nécessitera pas de demande de dérogation
- le choix du mercredi : grande majorité des enseignants et 66% des familles
- la fin de la classe à 15h30 pour les deux écoles : majorité des enseignants des élémentaires et 70% des familles
- une pause méridienne de 1h45 pour l’ensemble des élèves
- allongement de la durée de classe le matin : proposition des enseignants pour que ces nouveaux rythmes favorisent encore davantage les temps d’apprentissage placés le matin.
- dès que cette organisation sera validée par Monsieur le Directeur Académique, la réflexion pourra s’engager sur la place des activités pédagogiques complémentaires (APC) assurées par les enseignants : 36 heures annuelles (horaires non encore définis) avec des groupes restreints d’élèves.
- les temps péri-éducatifs et périscolaires proposés par la commune feront également l’objet d’une réflexion ultérieure. Il sera nécessaire que le projet global soit arrêté avant la tenue du troisième conseil d’école (en juin 2014) pour un démarrage en septembre dans les meilleures conditions.

Questions aux membres du groupe de pilotage avant le passage au vote :
- le décalage d’1/4 d’heure entre les maternelles et les élémentaires pendant la pause méridienne pose-t-il problème pour la cantine ?
Il n’y a aucun problème car il y a un service pour les maternelles et un service pour les élémentaires, et les locaux sont séparés.
-Connait-on déjà le coût de ces changements ?
Le travail de réflexion sur les temps et coûts périscolaires est en cours.

Vote pour l’adoption de ce projet par les membres du conseil d’école (rappel des membres ayant droit)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de votants | Votent pour | Votent contre | S’abstiennent |
| 12 | 11 | - | 1 |

Question des parents : un retour en arrière est-il possible ?
Monsieur le Maire précise que les horaires seront validés sous réserve de bon fonctionnement.
La loi a été votée, elle est applicable. Un réajustement est possible, sans remettre en cause la loi.

 7. **Déclaration universelle des droits de l’homme - Charte de laïcité à l’école**
La Déclaration universelle des droits de l’homme est affichée dans la bibliothèque de l’école.
La charte de laïcité à l’école est affichée à l’entrée de l’école. Il est possible de lire les commentaires sur cette charte sur le site [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Afin de respecter la charte de laïcité à l’école, l’équipe enseignante ne suivra pas le calendrier rythmé par les fêtes non laïques, et ainsi évitera de travailler un bricolage autour des fêtes de Pâques. Seule la fête laïcisée de Noël sera conservée.
De même, a été prise la décision de ne plus confectionner un bricolage pour la fête des Mamans et un pour la fête des Papas, activités chronophages au détriment de temps d’apprentissages. Ces fêtes seront remplacées par une seule fête, la fête des Parents.

 8. **Projet d’école 2009/2013 : « la production et l’amélioration de l’écrit »**
Etant donné les nouveaux programmes à venir, le projet d’école adopté depuis 2009 est reconduit une année supplémentaire. Rappel des objectifs :
- découverte de l’écrit et augmenter la production d’écrit
- multiplier les propositions de types d’écrits
- favoriser les gestes d’écriture
.Après les BD, les contes, la bibliographie autour d’un auteur M. Ramos et le livre numérique, cette année, le projet d’école est axé sur le documentaire. Des fiches actions ont été élaborées par l’équipe enseignante.

 9. **Activités et sorties pédagogiques**
En relation avec le projet d’école, le documentaire, Mesdames Cuinet et Gonin travaillent sur les poissons, crustacés et les oiseaux. Elles ont pour projet d’emmener leurs classes 2 jours et une nuit en fin d’année pour visiter l’aquarium de Nancy et la volerie des aigles à Kintzheim, sous réserve que tous les enfants participent. Devis : 60€ / enfant.

Un spectacle donné par une troupe théâtrale venant de la Drôme est à l’étude. 2 représentations seraient données devant une soixantaine d’enfants à chaque fois. Le devis est de 710€.
Pour Noël, nous aurons la visite du père Noël dans l’école, le cadeau de classe collectif sera reconduit cette année.

 10. **Bilan financier**
Madame Cuinet présente les comptes de l’OCCE (Office Central de la Coopérative à l’Ecole) : vérification des comptes par Monsieur Domingues.

 11. **Investissements et travaux dans l’école**L’équipe enseignante remercie la mairie pour les étagères dans la cuisine, qui serviront à la mutualisation des jeux de l’école, ce qui favorisera davantage le travail d’équipe.
Merci également pour la table à roulettes pour le vidéoprojecteur.
Le crédit fonctionnement (1000€) a permis l’achat d’un tableau pour la classe 1 de Madame Gonin.L’achat d’un ordinateur portable et du logiciel BCD pour la gestion de la bibliothèque sont prévus.

 12. **Informations et** **questions diverses des parents d’élèves**
- Concernant le péri-scolaire, comment s’organise la pause méridienne, les trajets à pied ou en minibus ? Des parents sont inquiets, surtout au niveau du temps et des déplacements.
Madame Peyrard explique que les maternelles (30 élèves environ) partent en décalage pour éviter la circulation, les plus grands vont à pieds, les plus petits en minibus, sauf quand il pleut, ils sont tous transportés en minibus. Ils passent aux toilettes, puis s’installent dans le nouveau réfectoire, déjeunent, et on leur laisse le temps avant de repartir. Ils sont de retour à l’école à 13h20.
- L’an prochain avec les nouveaux rythmes, ils auront ¼ d’heure en moins, comment cela va se passer ?
On les pressera un peu plus.

- Que pensez-vous du nouveau réfectoire ?
Les animateurs trouvent que c’est plus calme, la salle est bien insonorisée, plus spacieuse que la petite cuisine de l’école, c’est un réel confort, pour tous.

- Les parents d’élèves précisent que l’Asparèle a toujours la même structure, excepté le changement de la présidente Nalda Rousset pour cette année.

- en ce qui concerne le parking : les parents d’élèves remarquent que des parents, piétons avec ou sans poussette, traversent le parking et le talus. Suite à un incident sans gravité en début d’année, ils insistent sur le fait que pour assurer la sécurité sur ce parking, *les piétons doivent emprunter les trottoirs* prévus pour eux.

- une maman a assisté à une scène où un enfant avait eu un problème avec la cordelette de capuche sur la structure de jeux. Elle se plaint d’un manque de surveillance pendant la récréation.

Madame la directrice précise que les enseignants surveillent la cour de récréation, se plaçant à des points stratégiques, la vigilance étant de rigueur. Cependant il existe effectivement un seul angle mort derrière cette structure de jeux, et que le risque 0 n’existe pas.

- dans la cour d’école, le contrôle des normes des structures sont-elles périodiques ? Les normes sont-elles suffisantes ?
Monsieur le Maire confirme que les structures sont régulièrement et périodiquement contrôlées, cela est très encadré, règlementé et obligatoire. Des bordereaux de contrôles sont à disposition si l’on veut vérifier. Madame Cuinet précise qu’en cas de besoin de vérification ou de réparation, elle informe la mairie qui dépêche ses employés communaux réactifs.

- Le portail étant fermé à clé pendant les heures de cours, il faut alors passer par un passage peu sécurisé, avec une descente dangereuse. Les parents d’élèves demandent ce qui peut être aménagé au niveau du portail (sabot, sonnette ?) et pour la sécurité des personnes empruntant le passage.

Madame Cuinet confirme que cette descente est dangereuse, surtout par mauvais temps, peu accessible.
Monsieur Viennet répond que si l’on doit prévoir un aménagement, il faut respecter les normes, sans discrimination, ce qui est difficile. Cependant, aucune note de non-conformité n’est à déplorer pour les écoles de la commune.
Lors d’un incident survenu l’an dernier dans la classe 5, les pompiers ont dû intervenir et sont passés par le petit passage. Etant arrivés à l’heure de la sortie d’école, les pompiers n’ont pas eu la place de se garer sur le parking. Ceci reste une situation particulière.

Le portail doit rester fermé à clé pour éviter toute intrusion pendant les heures de cours. Aucune enseignante n’a de visibilité sur cette entrée. En revanche, Madame Cuinet peut voir toute personne entrant par le petit portail.
Le système de sabot sur le portail n’est pas envisageable en cas de plan vigipirate.

Si une sonnette était installée, une enseignante devrait se déplacer pour ouvrir le portail, laissant alors ses élèves sans surveillance, ce qui est impensable.

- L’Asparèle demande à la mairie la possibilité d’installer une boîte aux lettres accolée à celle de l’école et un panneau d’affichage vitré.
Madame Cuinet demande également un grand panneau d’affichage vitré à l’accueil et un vitrage sur le panneau de liège, ce qui éviterait que les affichages s’envolent, et que les punaises tombent et blessent quelqu’un.
Monsieur Viennet accepte ces demandes, et attend les dimensions des tableaux demandés.

- L’Asparèle fera un don de 8€ par enfant après le retour du loto (16 novembre) et participera en donnant 500€ à la troupe théâtrale.

-La date du prochain conseil d’école est fixée le mardi 18 février 2014 à 18h.

La secrétaire de séance La directrice
Mme Roy Mme Cuinet